



La Solitaire
du **FIGARO**
PAPREC

AVIS DE COURSE

55^e ÉDITION

Du 17 août au 15 septembre 2024

Épreuve comptant pour le



Organisée par



En collaboration avec



SOMMAIRE

<u>1.</u>	<u>22.</u>	<u>33.</u>
	<u>44.</u>	<u>45.</u>
	<u>66.</u>	<u>77.</u>
	<u>108.</u>	<u>109.</u>
	<u>1010.</u>	<u>111.</u>
	<u>1212.</u>	<u>1213.</u>
	<u>1214.</u>	<u>1315.</u>
	<u>1416.</u>	<u>1417.</u>
	<u>1418.</u>	<u>1419.</u>
	<u>1520.</u>	<u>1521.</u>
	<u>1622.</u>	
	<u>20</u>	
		<u>16 ANNEXE 1 - PROGRAMME OFFICIEL</u>
ANNEXE 2 - PARCOURS		23
ANNEXE 3 - PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES		25
ANNEXE 4 - FICHE MÉDICALE		27
ANNEXE 5 - DOTATIONS LA SOLITAIRE DU FIGARO PAPREC 2024		28
ANNEXE 6 - FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DÉFINITIF		30
ANNEXE 7 : ANNEXE ENVIRONNEMENTALE		33

Depuis le 1er janvier 2016, la société OC SPORT Pen Duick a repris dans le cadre d'une location gérance toutes les activités de la société PEN DUICK.

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] devant une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre pour une infraction à cette règle. Ceci change la RCV 60.1(a).

1. ORGANISATEUR DE LA COURSE

1.1. AUTORITÉ ORGANISATRICE (AO)

La société OC SPORT Pen Duick,

Dont le siège social est situé : 6 rue du sous-marin vénus
56100 Lorient - France,

Représentée par : Monsieur Joseph Bizard, Directeur Général,

Organise une course en solitaire à la voile, à bord de Figaro Beneteau 3 en 3 étapes, dénommée « La Solitaire du Figaro Paprec » du 17 août au 15 septembre 2024..

1.2. COMITÉ D'ORGANISATION

Un comité d'organisation générale est constitué. Il comprend la direction de OC SPORT Pen Duick et la direction de course.

1.3. L'ÉQUIPE D'ARBITRES

Les arbitres sont désignés par la FFVoile conformément à la réglementation. Un jury national sera constitué par la FFVoile. Ses décisions seront sans appel conformément à la RCV 70.5 et à la prescription fédérale.

Le jury siègera après chaque arrivée d'étape.

Lorsque les juges ne sont pas présents physiquement, mais sont joignables par téléphone ou par Skype, Email, VHF ou tout autre moyen visio ou radio, les réclamations peuvent être instruites et jugées de cette façon.

2. RÈGLES APPLICABLES

La régata est régie par :

- 2.1. Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) en vigueur,
- 2.2. Les prescriptions de la FFVoile, traduites pour les coureurs étrangers précisées en annexe 3 « Prescriptions FFVoile »,
- 2.3. Les règlements fédéraux y compris celui du Championnat de France Elite de Course au Large
- 2.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM / IRPCAS) quand elle remplace les RCV du Chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil. Les RCV s'appliquent dans le cas d'un éventuel parcours en baie défini dans l'avenant « Parcours Etape », de jour comme de nuit.
- 2.5. Les RSO catégorie 2.
- 2.6. Le Skipper reconnaît avoir pris connaissance de la Prescription FFVoile (RSO - FFVoile n°3 Bis 2022/23). RSO 3.02 : la décision de mener ou de faire mener une inspection telle que décrite dans l'annexe L des RSO relève de la seule et entière responsabilité du skipper »
- 2.7. Les heures officielles sont en UTC+2
- 2.8. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 2.9. En cas de force majeure, la direction de course pourra être amenée à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer. Elles pourront donc modifier certaines règles du présent Avis de Course et/ou des Instructions de Course.
- 2.10. Les règles de classe figaro Beneteau 3 seront modifiées comme suit :

Remise de prix et soirée officielle :

- En cas d'absence d'un skipper à l'appel de son nom, le prix ou la dotation ne lui sera pas attribué, et pourra être réaffecté par le donateur en concertation avec le Comité d'organisation.
- Lors de la remise des prix ainsi qu'à la soirée officielle, le skipper s'engage à venir avec une tenue correcte (Polo ou chemise, pantalon, chaussures fermées)

Les autorisations écrites de la Classe Figaro Beneteau seront publiées au tableau officiel dématérialisé selon la RCV 87.

3. [DP] [NP] PUBLICITÉ

- 3.1. En application de la Réglementation 20 de World Sailing (WS) (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'AO.
- 3.2. Les marquages prévus sont ceux définis pour l'organisateur à l'Annexe « marquage » des règles de Classe : voile d'avant, cagnards, stickers tableau arrière, pavillon de course bastaque tribord, pavillons dans l'étau au port, sticker bôme (sous réserve).

Les marquages publicitaires à apposer dans la voile plate d'avant et sur le tableau arrière seront disponibles pour les skippers au plus tard le 30 juillet 2024 pour une pose préalable. Un plan de pose sera joint à ces marquages. L'AO fournira un marquage bâbord/tribord pour la voile plate d'avant. Tout sticker supplémentaire pourra être facturé.

L'absence des marquages de l'AO durant la durée de l'événement pourra donner lieu à l'application d'une pénalité de 200 euros HT par jour d'absence de marquages.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

- 4.1. Les bateaux admis à courir devront répondre aux règlements de la Classe Figaro Beneteau en vigueur.

4.2. PANDÉMIE

En cas de pandémie, l'AO est susceptible de modifier l'avis de course sans préavis, et notamment de publier une annexe spécifique conforme aux obligations sanitaires définies par les autorités ; Ces obligations seraient susceptibles de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

4.3. ACCEPTATION DES DOCUMENTS DE COURSE

L'inscription officielle à La Solitaire du Figaro Paprec vaut acceptation de l'ensemble des documents de Course (Avis de courses, Instructions de Course, Avenants et Annexes).

4.4. ADMISSIBILITÉ DU SKIPPER

La Solitaire du Figaro Paprec 2024 est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans à la date du départ, en règle avec la Classe Figaro Beneteau, avec son autorité nationale, et satisfaisant à la réglementation 19 de WS (code d'admissibilité), ainsi qu'aux règles d'admission et d'inscription de cet avis de course.

Tous les participants, quelle que soit leur nationalité, devront présenter :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFvoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

En cas de publicité sur le bateau, la carte de publicité FFVoile 2024 sera demandée aux skippers titulaires d'une licence Club FFVoile. Une copie devra figurer dans la base de données de la Classe Figaro Beneteau.

L'AO se réserve le droit de refuser ou d'annuler une inscription d'un skipper si elle estime que sa participation peut nuire à l'image de la course.

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.5. COURSES DE PRÉPARATION EN SOLITAIRE

Pour qu'une course de préparation soit retenue par le Comité d'Organisation, le skipper devra avoir fini la grande course de l'épreuve de préparation au plus tard dans un temps équivalent au temps du vainqueur de la course augmenté de 30%. Au-delà de ce délai, la course de préparation ne sera pas validée.

Les skippers qui s'engagent pour la première fois à La Solitaire du Figaro Paprec devront avoir participé et fini (au sens des RCV et du paragraphe ci-dessus) à au moins deux des épreuves en solitaire inscrites au calendrier de la classe Figaro Beneteau aux cours des 2 dernières années.

Les skippers ayant déjà participé et « fini » au sens des RCV une des éditions de La Solitaire du Figaro seront qualifiés.

Toutefois, la Direction de Course se réserve le droit d'accepter d'autres épreuves de qualifications ou d'imposer à un skipper de participer à une autre course de préparation (en particulier si une course était réduite pour des raisons météorologiques ou annulée), ou à un parcours de qualification supplémentaire.

4.6. SKIPPER RÉSIDANT ET TRAVAILLANT EN DEHORS DE LA FRANCE

Un Skipper résidant et travaillant en dehors de la France, et qui ne répondrait pas aux critères de dispense de parcours de préparation, pourra effectuer d'autres parcours de préparation que ceux prévus à l'AC, sous réserve de la validation de ces parcours comme parcours de préparation par la direction de course. Le skipper devra présenter une ou deux courses, équivalant à une distance totale de 500 milles au minimum et participer au minimum à une des courses prévues au calendrier de La Classe Figaro Beneteau. Ces courses seront effectuées en solitaire, sur un Figaro Beneteau 3 en conformité avec les règles de classe. Un dispositif de tracking sera imposé lors de ces courses.

4.7. DOSSIER MÉDICAL ET CERTIFICAT D'ACTUALISATION

Les skippers devront fournir obligatoirement un dossier médical contenant le questionnaire médical fourni par l'AO (cf. Annexe « *Fiche médicale confidentielle* »). Ces documents devront être transmis à l'AO sous pli confidentiel pour transmission au médecin référent de la course, au plus tard 60 jours avant le départ programmé de la course. Ce dossier médical devra être signé par eux-mêmes et un médecin.

Au plus tard au briefing IC Sécurité, tous les skippers devront signer et fournir au médecin référent un certificat médical d'actualisation daté de l'année en cours et attestant de

« l'absence d'affection ou de handicap pouvant compromettre la santé et la sécurité lors de la pratique de la course au large en solitaire », accompagné d'une déclaration sur l'honneur du skipper indiquant qu'il ne s'est rien passé pour lui/elle sur le plan médical et portant sur la période comprise entre la date du certificat médical d'actualisation et celle de la déclaration sur l'honneur. Ce certificat actualise ainsi les informations de la fiche médicale.

4.8. STAGE WORLD SAILING (SURVIE PSMER)

Les skippers devront être en possession d'un certificat de stage WS (Formation à la survie + Premiers Secours Mer) en cours de validité, effectué dans un centre approuvé World Sailing. Pour les non-ressortissants français ne disposant pas d'un tel certificat, un certificat de formation à la survie tel que requis dans la RSO 6.01. Cette formation doit être « WS Approved » et un certificat satisfaisant l'article RSO 6.05.2.

Une copie du certificat devra figurer dans la base de données de la Classe Figaro Beneteau.

4.9. LIMITATION DES INSCRITS

Le nombre de skippers admis à participer à La Solitaire du Figaro Paprec sera limité à 50, plus 10 invitations à la discrétion de l'AO. Les candidatures seront enregistrées chronologiquement par OC SPORT Pen Duick selon la date de réception des formulaires d'engagement définitif.

Si à la date du 16 juin, le nombre de places disponibles est dépassé (50) une liste d'attente sera créée. Les skippers sur liste d'attente seront admis, en remplacement des skippers qui se seront désistés, dans un ordre établi selon la date de virement des frais de candidature.

Un skipper ne peut de lui-même céder ou revendre sa place directement à un autre skipper.

4.10. ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

L'annexe environnementale (annexe 7) a pour objectif de traiter les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de l'événement, en adéquation avec la vision qu'OC Sport Pen Duick a choisi d'incarner : Rethink sport, une voie solide vers l'action climatique.

5. PROCÉDURE D'ADMISSION

Les skippers devront transmettre à l'AO tels que précisés dans la procédure d'inscription ci-dessous (AC 6).

Le comité d'organisation étudiera l'ensemble des documents fournis par chaque skipper, à l'exception du dossier médical qui sera étudié par le médecin référent de la course dans le respect du secret médical.

Le comité d'organisation se réserve la possibilité de faire appel à des experts tiers dans le cadre de cette procédure.

Conformément à la RCV 76.1, le comité d'organisation pourra refuser ou annuler l'inscription d'un skipper.

6. INSCRIPTION

6.1. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Elle se fera au moyen de deux documents :

- Le formulaire de candidature en ligne complété : <https://forms.monday.com/forms/b4668908a75d608352f817367dafcfe4?r=use1>
- Le formulaire d'engagement définitif (envoyé à réception du formulaire de candidature), au plus tard le 13 juillet (cachet de la poste faisant foi dans le cas d'un envoi postal).
- Le virement des frais d'inscription pour être pris en compte

L'inscription du skipper ne sera définitive que si toutes les conditions d'admission ont été remplies.

6.2. FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DÉFINITIF

Le formulaire d'engagement définitif, qui est disponible en annexe 6 de l'avis de course, est à retourner, complété, à l'adresse :

OC Sport Pen Duick
Inscription La Solitaire du Figaro Paprec
6 rue du sous-marin vénus
56100 Lorient(France)

ou scanné par email à l'adresse malo.leperu@ocgroup.com

6.3. FRAIS D'INSCRIPTION, DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Le montant des droits d'inscription, définis conjointement avec la Classe Figaro Beneteau s'élève au total pour l'édition 2024 à 3060 Euros HT + TVA au taux en vigueur soit la somme de 3672 Euros TTC.

En cas d'inscription tardive (après le 16/06/2024), des frais de gestion seront appliqués en complément des frais d'inscription comme indiqué dans le tableau ci-dessous où sont également résumées les conditions de remboursement en cas d'annulation selon la catégorie et la date d'inscription.

	Avant le 15/05/2024	Avant le 16/06/2024	A partir du 17/06/2024
Inscription skipper	3672€ TTC	3672€ TTC	3672€ TTC
Frais de Gestion pour inscription tardive	/	/	900€ TTC
Désistement skipper (sauf raisons médicales)	Remboursement intégral	Remboursement De 2600€ TTC	Pas de remboursement
Désistement pour raisons médicales	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement de 3100€ TTC
Annulation Covid	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral de l'inscription (3672€ TTC)
Annulation cas de force majeure	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement de 3100€ TTC

La demande d'inscription sera enregistrée lors de la réception des frais d'inscription ou de la copie du virement bancaire correspondant à la totalité des droits d'inscription.

Les virements bancaires sont à effectuer aux coordonnées suivantes :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR FINISTERE 13/02/2024
CENTRE D AFFAIRES FINISTERE NORD 00294
Tel. 0298414866 Fax. 0298418133

Intitulé du compte S.A.S. OC SPORT PEN DUICK
6 RUE DU SOUS MARIN VENUS
ZAC DE KEROMAN
56100 LORIENT

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12906	50113	57460696293	08

IBAN FR76 1290 6501 1357 4606 9629 308

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP829

Mentionner obligatoirement en référence de virement le nom du skipper

Il est convenu ce qui suit dans le cas où l'AO se trouverait dans l'obligation d'annuler la Course dans sa totalité du fait de l'épidémie de COVID 19 :

Les sommes versées pour les droits d'inscription seront intégralement remboursées.

Il est convenu ce qui suit dans le cas où OC SPORT PEN DUICK se trouverait dans l'obligation d'annuler la Course dans sa totalité à la suite d'un cas de force majeure ou d'interdiction de l'opération par disposition légale, réglementaire ou décision de justice.

Les modalités de remboursement pour cause de cas de force majeure sont précisées dans le tableau ci-avant.

Sont considérés comme cas de force majeure, les cas habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français, ainsi que ceux hors de contrôle des Parties empêchant la réalisation des présentes et notamment la guerre (étrangère ou civile), des attentats ou risques d'attentats, des phénomènes météorologiques inhabituels ou la survenance d'une grève empêchant la Direction de Course de donner le départ.

Dans chacun de ces cas, les skippers ne pourront prétendre à aucune indemnité.

OC SPORT PEN DUICK se réserve la possibilité d'organiser la Course à huis clos si la situation (notamment sanitaire) l'imposait.

Les modalités de remboursement dans le cadre d'un désistement de skipper sont précisées dans le tableau ci-avant. Un désistement doit être signalé à l'AO par courrier (même adresse que pour l'envoi du formulaire d'engagement définitif/envoi des chèques). Dans le cas d'un désistement pour raison médicale, le courrier devra être couplé à l'envoi d'un certificat médical circonstancié au médecin référent.

Après le 16 juin 2024 et en sus des frais de gestion pour inscription tardive, chaque nouvelle demande d'inscription sera étudiée par l'autorité organisatrice qui ne pourra dans tous les cas s'engager à garantir la fourniture des mêmes prestations (place à quai, support de visibilité, dossier de presse...). Ainsi, l'AO ne garantit pas à un skipper n'ayant rempli que partiellement le formulaire d'inscription (palmarès, photos, .. etc), la prise en compte d'une demande de modification d'un support de visibilité relatif au skipper.

L'inscription ne deviendra définitive que lorsque le bateau et son équipage auront satisfait aux dernières vérifications à Rouen durant la semaine précédant le départ.

L'AO se réserve le droit d'accepter une inscription qui ne répondrait pas à tous les critères d'éligibilité.

Par ailleurs, l'intégralité des sommes versées sera remboursée aux skippers dont l'inscription aura été refusée ou annulée.

6.4. SKIPPER ET BATEAU

Le skipper et son bateau sont indissociables à compter du départ de la 1^{ère} étape de La Solitaire du Figaro Paprec. Un skipper défaillant pour quelque raison que ce soit ne pourra plus être remplacé.

6.5. BASE DE DONNÉES DE LA CLASSE ET INSCRIPTION

Dans une démarche de simplification, l'AO récupère une partie des informations relatives aux skippers, à leur bateau ainsi qu'à leurs partenaires et équipes auprès de la Classe Figaro Beneteau qui tient à jour une base de données. Les skippers sont responsables des informations qu'ils auront directement renseignées dans cette base qui devra être renseignée avant le 16 juin sur tous les éléments liés à la communication.

6.6. ACCEPTATION DES RÈGLES

L'inscription définitive du skipper à la course implique, de sa part et de celle de son sponsor, l'acceptation totale des présentes règles (RCV 4).

7. [DP] EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Conformément aux règles de classe (D.9.3) une balise individuelle de détresse (PLB), fonctionnant en 121.5/406 MHz devra obligatoirement être à bord du bateau pendant toute la durée de l'épreuve et la fiche de codage hexadécimal devra être communiquée à l'AO lors des contrôles.

Chaque bateau doit être équipé d'un appareil de communication par satellite de type Iridium pour toute la durée de l'épreuve (l'utilisation sera définie dans les IC), en bon état de marche, muni de batterie en état, et d'un système de recharge opérationnel.

8. EQUIPEMENT RECOMMANDÉ

L'AO préconise fortement la présence d'un transpondeur radar de type Activ'Echo / Martec ou toute autre marque transmettant sur les 2 fréquences radar X-9 Ghz et S-3 Ghz.

9. PROGRAMME

9.1. PROGRAMME OFFICIEL

Le Programme Officiel est précisé en annexe 1 du présent AC.

9.2. [DP/NP] OBLIGATION DE PRÉSENCE DES SKIPPERS

9.2.1. La présence des skippers est obligatoire aux temps définis comme tels dans le Programme Officiel.

9.2.2. La présence des skippers est obligatoire à la journée de présentation de la course (kick off) organisée par OC SPORT Pen Duick en collaboration avec la Classe Figaro Beneteau.

9.2.3. Les skippers sont tenus de participer :

- Aux journées organisées pour les scolaires / centre de loisirs,
- A au moins 1 séance de dédicaces sur l'ensemble de l'épreuve
- À autoriser une visite de son bateau à destination du public si l'AO le sollicite. Selon l'agenda du skipper, ce dernier pourra être remplacé par un membre de son équipe pour mener la visite.

En cas d'absence d'un skipper au temps de présence obligatoire et/ou de retard pénalisant le bon déroulement du temps fort obligatoire, une compensation financière de 500 Euros HT par absence pourra être appliquée par événement, et les prix et dotations éventuels seront réattribués ou supprimés en concertation avec le Comité d'organisation.

En cas de force majeure uniquement, un skipper pourra être représenté par une tierce personne lors des briefings, réceptions officielles et remises des prix, à condition que ce dernier soit désigné par le skipper, par écrit et dès que possible, à la direction de course.

Le comité d'organisation sera seul habilité à accorder ou refuser cette disposition. Dans les cas favorables, le représentant sera tenu aux mêmes obligations que le skipper.

La présence du skipper ou d'un représentant du skipper, et de son bateau prêt à passer les contrôles, sera obligatoire à compter du samedi 17 août à 15h à Rouen.

La présence des bateaux dans le port d'arrivée est obligatoire jusqu'au dimanche 15 septembre 2024 à 17h.

Modification du programme

En cas de force majeure, et suivant les modalités qui seront prévues aux IC, le comité d'organisation se réserve le droit :

- de modifier le programme en avançant ou en retardant le départ d'une étape,
- de changer le parcours d'une étape,
- d'annuler une course au cours de son déroulement

La date du départ de la première étape ne pourra pas être avancée. Cependant, l'horaire de départ pourrait être avancé.

10. CONTRÔLE DES BATEAUX

10.1. PRÉSENCE DES BATEAUX

La présence obligatoire des bateaux dans le port de Rouen est fixée au samedi 17 août à 15h. Si un bateau est manquant à cette date, son skipper pourra se voir appliquer par l'AO une pénalité de 500 Euros HT par jour et/ou fraction de jour d'absence.

Les contrôles d'équipements débuteront le dimanche 18 août 2024 à partir de 9h.

Un bateau non conforme aux règlements de la course ne pourra pas prendre le départ de la course.

L'absence de l'armement de sécurité lors du premier contrôle du bateau pourra se voir appliquer par l'AO une pénalité de 50 Euros HT par matériel absent.

10.2. NATURE DES CONTRÔLES

10.2.1. La base de données skipper et bateau de la classe Figaro Beneteau communiquée avant course à l'AO et qui devra être mise à jour par les skippers au plus tard le 30 juillet.

10.2.2. Il n'y aura aucune certification de voiles neuves durant l'épreuve.

10.2.3. Contrôle de l'armement de sécurité des bateaux.

10.2.4. Plombage des équipements

10.2.5. Les marquages définis à l'article 3.2

10.2.6. Contrôle des VHF et programmation des fréquences de course (P4 et P5), vérification des systèmes électriques et des pilotes automatiques.

En complément des contrôles définis en 10.2, les skippers devront fournir à l'AO au plus tard à la clôture des inscriptions la copie d'écran de leur Epirb.

Les contrôles définis en 10.2.3, 10.2.4, 10.2.5 et 10.2.6 seront effectués sur les bateaux, à Rouen.

10.3. CONTRÔLE DES FEUX DE TÊTE DE MÂT

Les feux de tête de mât devront être en fonctionnement à partir de la présence obligatoire des bateaux à Rouen chaque soir à partir de 22h00. Ils devront fonctionner conformément aux Règles 20 et 21 du RIPAM. En cas de besoin, cette opération de contrôle sera renouvelée sur chacune des escales.

11. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront publiées sur le tableau officiel dématérialisé : <https://forms.gle/Tn7wxYt4iLrNQNJm9> au plus tard lors du briefing sécurité, le mercredi 21 août.

12. LES PARCOURS

12.1. Les parcours d'étapes de La Solitaire du Figaro Paprec 2024 sont définis dans l'annexe 2 du présent Avis de Course.

Le parcours définitif de chaque étape sera communiqué sous forme d'avenant « Parcours Etape » au plus tard lors du briefing skipper de chaque départ d'étape.

12.2. Les skippers devront embarquer les cartes marines « papier », et les livres des feux suivants ou leurs équivalents :

Zones géographiques	Références
La Manche (1/560 000)	SHOM 7040 ou GB 2675
Golfe de Gascogne - De Brest à Cabo Finisterre (1/987 900)	SHOM 7211 (INT 1080)
Atterrages Ouest des Iles Britanniques	SHOM 6618 (INT 102) ou GB4102
Livre des feux (version numérique acceptée)	
France – Atlantique NE (Irlande à Gibraltar – Manche)	SHOM : LA – FNA

L'ensemble des cartes marines papier et des livres des feux (ou leurs équivalents) devront être présentés lors des contrôles du matériel de sécurité.

Une carte marine papier des approches de chaque port d'étape est obligatoire à bord.

Rappel : Il est de la responsabilité de chaque skipper d'avoir des documents nautiques à jour, livre des feux, cartes marines (papier et électronique), etc...

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

13.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2. Pour les formalités d'inscriptions avant la manifestation, les majorations ou frais forfaitaires prévues en 6.3 ci-dessus seront appliqués par l'AO.

- 13.3. Durant la durée de l'épreuve, les compensations financières prévues à l'AC et aux IC pourront être appliquées par l'AO.
- 13.4. Les pénalités financières devront être réglées auprès de l'AO avant le départ de chaque étape, ou avant le vendredi 13 septembre à 16h00 pour les pénalités concernant la dernière étape. A défaut de paiement dans ce délai, l'AO transmettra un rapport au jury pour instruction. Après instruction le jury pourra réclamer contre un concurrent avec pour conséquence une pénalité supplémentaire en temps appliquée sur l'étape concernée ou la plus proche de l'infraction, les pénalités financières restant dues. L'AO se réserve le droit de procéder au recouvrement de ces sommes par tout moyen à sa convenance.

14. CLASSEMENTS

14.1. CLASSEMENT D'ÉTAPE AU TEMPS

Un classement sera fait à l'issue de chaque étape selon les temps de course, majorés des pénalités ou minorés des bonifications éventuelles.

14.2. BONIFICATION « SPRINT INTERMÉDIAIRE »

A chaque étape, une porte sera définie à la marque de parcours identifiée comme la marque du sprint intermédiaire. L'ordre de passage de cette porte apportera une bonification en temps au classement général aux trois premiers concurrents selon leur ordre de passage :

- 1^{er} à franchir la porte : Bonification de 5 minutes
- 2^{ème} à franchir la porte : Bonification de 3 minutes
- 3^{ème} à franchir la porte : Bonification de 1 minute

14.3. CLASSEMENT GÉNÉRAL AU TEMPS « LA SOLITAIRE DU FIGARO Paprec »

Un classement général provisoire sera établi par addition des temps réalisés par les skippers sur les étapes validées et en incluant les pénalités et / ou éventuelles bonifications du jury.

Le classement général sera établi par addition des temps réalisés par les skippers sur toutes les étapes validées (en modification de la RCV A.2). Ce classement désignera le vainqueur de La Solitaire du Figaro Paprec 2024.

14.4. CLASSEMENT DES BIZUTHS

Un classement au temps des skippers participant pour la première fois à la course sera établi au terme de chaque étape. Ce classement sera établi à partir du classement d'étape et selon les temps de course majorés des pénalités et minorés des bonifications éventuelles. Au terme de la course, un classement général sera établi par addition des temps de course de chacune des étapes.

14.5. AUTRES CLASSEMENTS

Des classements spécifiques pourront être définis dans les IC, y compris un classement pour les utilisateurs du Jeu Virtuel Officiel de la course.

14.6. NOMBRE D'ÉTAPES VALIDÉES POUR VALIDER L'ÉPREUVE

Le classement de La Solitaire du Figaro Paprec 2024 sera validé si au moins une étape a été validée.

14.7. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DE COURSE AU LARGE 2024.

La Solitaire du Figaro Paprec est prise en compte pour le Championnat de France Elite de Course au Large organisé par la FFVoile (Application du règlement du Championnat de France Elite de Course au Large 2024).

15. PLACE AU PORT

Les skippers bénéficient de la gratuité des places au port dans tous les ports d'escale de la course pendant la durée des escales définies dans le programme officiel.

16. [NP] [DP] LIMITATION DE CIRCULATION DES BATEAUX

Les sorties de ports, ainsi que les sorties d'eau des bateaux, seront interdites, sauf accord écrit préalable de la direction de course, du Comité de Course ou du comité technique à partir de la date de présence obligatoire des bateaux dans le port de départ et jusqu'à la fin de la compétition.

Les skippers des bateaux manquants aux pontons officiels de la course pourront se voir appliquer une pénalité de 200 Euros HT par jour ou fraction de jour. L'absence du skipper, et de son bateau le cas échéant, lors d'un temps nautique obligatoire, tel que défini dans le programme officiel, pourra donner lieu à une pénalité de 200 Euros HT par absence.

17. COMMUNICATION RADIO

17.1. A Rouen, deux canaux de course privatifs (P4 et P5) seront programmés sur la VHF du bord et sur la VHF portable (puis déprogrammés à l'issue de la compétition).

17.2. Le TOS de chaque installation sera contrôlé par le technicien radio de la course.

17.3. Si des installations contrôlées par le technicien radio (équipement VHF, AIS et Iridium) de la course se révélaient être en mauvais état, il sera demandé leur changement immédiat au skipper. Un rapport sera fait à la direction de course. Tant que sa remise en état ne sera pas effective, il ne pourra pas prendre part à la compétition (ou la continuer). Les réparations ou remises en état seront à la charge des skippers.

17.4. [NP] [DP] Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni effectuer de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communication vocale ou de données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

18. MÉDIATISATION DE LA COURSE

18.1. Afin de favoriser la couverture médiatique de la course, l'AO met en place un service de presse pour la promotion médiatique de la course. Le skipper autorise l'AO à diffuser et à utiliser son image, son nom et celle de son bateau (images vidéo et photos) et les

vacations radios réalisées par l'AO pour les supports suivants : tout type de média (presse écrite, radios, télévisions, Internet), site Internet de la course, dossier de presse, films étapes, affiche de la course, etc pour une durée indéterminée dès lors que le nom de la course « La Solitaire du Figaro Paprec » est clairement attaché (préparation, déroulement, exploitations ultérieures à l'événement y compris pendant les manifestations nautiques nationales et internationales).

- 18.2. L'AO pourra, et en accord avec le skipper, installer des caméras à bord de plusieurs bateaux, avant le départ de chaque étape afin de favoriser la couverture audiovisuelle de la course. Le skipper devra faire une déclaration par écrit auprès du comité technique. Les modalités seront précisées dans l'Annexe Audiovisuelle.
- 18.3. L'AO met à disposition sur son site internet (www.lasolitaire.com) une cartographie permettant de suivre l'évolution de la flotte pendant les étapes. Cette cartographie est propriété de La Solitaire du Figaro Paprec. Toute exploitation de cette cartographie est interdite, sauf accord écrit préalable de OC SPORT Pen Duick.
- 18.4. Dans le cadre de La Solitaire du Figaro Paprec, l'AO a concédé le développement et la mise en ligne d'un jeu virtuel multi-joueurs à Virtual Regatta. Ce jeu permet aux passionnés et au grand public de s'affronter dans une course virtuelle et de se mesurer aux skippers engagés dans la course sur les mêmes parcours. Tout accord avec un autre éditeur de jeux en ligne, gratuit ou payant, n'est pas autorisé.
- 18.5. Une Annexe Audiovisuelle à l'avis de course sera publiée au plus tard le 1er juin 2024. Elle précisera les éléments relatifs aux moyens de productions vidéos et photos et les obligations des participants et de l'AO.

19. DOTATIONS

Le montant définitif des dotations est précisé en annexe 5.

20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

20.1. RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

- 20.1.1. Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (RCV 1.1 : *Aider ceux qui sont en danger*) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.
- 20.1.2. Les skippers participeront à la course à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité à tous les effets (RCV 3 : *décision de courir*). Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de chaque course ou de la continuer.
- 20.1.3. Tout renseignement que tout membre du Comité d'Organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité du Comité d'Organisation et de ses partenaires.
- 20.1.4. Les skippers sont personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers.

20.1.5. Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre au Comité d'Organisation, dûment daté et signé, le formulaire de renonciation à recours contre l'organisateur, ses partenaires, prestataires et ses assureurs, joint au formulaire d'engagement définitif.

20.2. RESPONSABILITÉ DU COMITÉ D'ORGANISATION

La responsabilité du Comité d'Organisation et de ses partenaires se limitera à assurer le bon déroulement de la compétition.

Toute autre responsabilité que pourrait accepter le Comité d'Organisation ne pourra être que contractuelle et explicite, en particulier :

- La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que le Comité d'Organisation pourrait réaliser, devront être considérés par les skippers comme facultatifs et aléatoires, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.
- Toute demande faite auprès d'un membre du Comité d'Organisation ne saurait engager la responsabilité du Comité d'Organisation que s'il a accepté cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédités à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.

21. ASSURANCE

Un certificat d'assurance du bateau sera demandé à tous les skippers et une copie devra figurer dans la base de données de la Classe. Il est entendu que tous les bateaux devront être assurés à leur arrivée à Rouen pour participer à la course.

Les skippers sont responsables vis-à-vis de l'AO de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages lors de la compétition.

L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'AO ou de ses partenaires.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Pour tout renseignement, contacter :

OC SPORT Pen Duick - La Solitaire du Figaro Paprec
6 rue du sous-marin vénus - 56100 Lorient - France

Organisation générale :

Joseph Bizard – Directeur Général :

joseph.bizard@ocsport.com

Malo Le Peru - Chef de Projet

malo.leperu@ocsport.com

Directeur de course habilité FFVoile:

Yann Chateau :

yann.chateau@ocsport.com

Toutes les informations sur la compétition, ainsi que les différents documents officiels sont accessibles sur l'espace skipper : www.lasolitaire.com

ANNEXE 1 - PROGRAMME OFFICIEL

** Présence obligatoires des marins

* Présence obligatoires pour les marins concernés

ROUEN

Samedi 17 août	
4h30	Convocation des bateaux à l'entrée du chenal de Rouen (à la marque latérale bâbord Amfard SW)**
10h	Ouverture du village à Rouen
13h	Arrivée des bateaux à Rouen**
17h-18h	Présentation des skippers sur scène**
18h	Séance de dédicaces*
19h	Temps d'accueil des skippers
Dimanche 18 août	
9h-18h	Contrôle des bateaux*
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
17h-18h	Journal de La Solitaire*
17h-18h	Séance de dédicaces*
Lundi 19 août	
9h-18h	Contrôle des bateaux*
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
17h-18h	Journal de La Solitaire*

17h-18h	Séance de dédicaces*
Mardi 20 août	
9h-18h	Contrôle des bateaux*
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
17h-18h	Journal de La Solitaire*
17h-18h	Séance de dédicaces*
Mercredi 21 août	
9h-18h	Contrôle des bateaux*
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
14h-17h	Briefing IC / Sécurité**
17h-18h	Journal de La Solitaire*
17h-18h	Séance de dédicaces*
Jeudi 22 août	
9h-18h	Contrôle des bateaux*
9h30-12h	Briefing Bizuths*
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
17h-18h	Séance de dédicaces*
19h30	Soirée Officielle**
Vendredi 23 août	
9h-9h45	Scénarisation départ des bateaux sur scène**
9h15-10h	Départ des bateaux de Rouen
12h	Fermeture du village à Rouen
21h	Arrivée des bateaux dans le port de plaisance du Havre
Samedi 24 août	

16h-17h	Briefing Météo **
Dimanche 25 août	
15h	Départ de la première étape

GIJÓN

Jeudi 29 août	
journée	Arrivée prévue de la première étape
Vendredi 30 août	
19h30	Remise des prix première étape et de L'ÉTAPE by La Solitaire et soirée officielle**
Samedi 31 août	
16h-17h	Briefing météo**
Dimanche 1er septembre	
14h	Départ de la deuxième étape

ROYAN

Mercredi 4 septembre	
10h	Ouverture du village à Royan
Jeudi 5 septembre	
Journée	Arrivée prévue de la première étape
Vendredi 6 septembre	
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
16h-17h	Journal de La Solitaire*
16h-17h	Séance de dédicaces*
17h-18h	Remise des prix deuxième étape*
19h30	Soirée officielle**
Samedi 7 septembre	

Mercredi 4 septembre	
10h	Ouverture du village à Royan
Jeudi 5 septembre	
Journée	Arrivée prévue de la première étape
Vendredi 6 septembre	
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
16h-17h	Briefing Météo**
17h-18h	Journal de La Solitaire*
17h-18h	Séance de dédicaces*
Dimanche 1er septembre	
10h15-11h	Présentation des skippers**
14h	Départ de la deuxième étape
17h	Fermeture du village à Royan

LA TURBALLE

Mercredi 11 septembre

13h30	Ouverture du village à La Turballe
Jeudi 12 septembre	
journée	Arrivée de la troisième étape
Vendredi 13 septembre	
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
16h-17h	Journal de La Solitaire*
16h-17h	Séance de dédicaces*
17h-18h	Remise des prix troisième étape*
Samedi 14 septembre	
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
14h-15h	Remise des prix générale Grand Public*
15h-16h	Séance de dédicaces*
TBC	Remise des prix générale et soirée de clôture**
Dimanche 15 septembre	
11h	Visite de Figaro Beneteau 3*
14h30-15h	scénarisation parade départ** (scène)
15h-16h	Parade départ**
17h	Fin d'obligation de présence des skippers et bateaux
TBC	Fermeture du village à La Turballe

ANNEXE 2 - PARCOURS

Un parcours en baie pourra être proposé à chaque étape.

La marque du sprint intermédiaire apparaît sur fond jaune.

La Solitaire du Figaro Paprec 2024			
Etape 1A : Rouen --> Gijon (615 NM)			
Ordre	Waypoint	Côté requis	Position
	Emplacement approximatif du départ		49°30.200' N & 000°03.200' E
1	Phare de "Wolf Rock"	Bâbord	49°56.725' N & 005°48.555' W
2	Marque spéciale Gijon	Tribord	43°37.180' N & 005°39.555' W
3	Cardinale Est Las Amosucas	Tribord	43°34.825' N & 005°39.525' W
A	Bateau Comité de Course	Tribord	43°33.500' N & 005°39.500' W
A	Bouée Arrivée	Bâbord	43°33.500' N & 005°39.360' W

La Solitaire du Figaro Paprec 2024			
Etape 1B : Rouen --> Gijon			
Ordre	Waypoint	Côté requis	Position
	Emplacement approximatif du départ		49°30.200' N & 000°03.200' E
1	Marque d'eaux saines Needles Fairway	Bâbord	50°38.220' N & 001°39.000' W
2	Cardinale Ouest Le Videcoq	Tribord	48°49.640' N & 001°42.155' W
3	Cardinale Nord La Jument des Héaux	Bâbord	48°55.415' N & 003°08.040' W
4	Marque spéciale Gijon	Tribord	43°37.180' N & 005°39.555' W
5	Cardinale Est Las Amosucas	Tribord	43°34.825' N & 005°39.525' W
A	Bateau Comité de Course	Tribord	43°33.500' N & 005°39.500' W
A	Bouée Arrivée	Bâbord	43°33.500' N & 005°39.360' W

La Solitaire du Figaro Paprec 2024			
Etape 2A : Gijon --> Royan (605 NM)			
Ordre	Waypoint	Côté	Position
	Emplacement approximatif du départ		43°33.500' N & 005°39.360' W
1	Marque spéciale Finisterre	Tribord	42°49.380' N & 009°10.460' W
2	Latérale tribord N°1	Bâbord	45°36.170' N & 001°21.700' W
3	Cardinale Nord N°9	Bâbord	45°39.425' N & 001°12.800' W
4	Bouée gonflable "Porte de Cordouan"	Tribord	45°38.900' N & 001°12.790' W
5	Latérale tribord N°11A	Bâbord	45°38.370' N & 001°07.900' W
A	Bateau Comité de Course	Tribord	45°36.470' N & 001°02.010' W
A	Bouée Arrivée	Bâbord	45°36.560' N & 001°01.960' W

La Solitaire du Figaro Paprec 2024			
Etape 2B : Gijon --> Royan			
Ordre	Waypoint	Côté	Position
	Emplacement approximatif du départ		43°33.500' N & 005°39.360' W
1	Cardinale Sud Los Farallones	Tribord	43°42.725' N & 007°26.590' W
2	Phare de La Jument	Tribord	48°25.335' N & 005°08.035' W
3	Latérale tribord N°1	Bâbord	45°36.170' N & 001°21.700' W
4	Cardinale Nord N°9	Bâbord	45°39.425' N & 001°12.800' W
5	Bouée gonflable "Porte de Cordouan"	Tribord	45°38.900' N & 001°12.790' W
6	Latérale tribord N°11A	Bâbord	45°38.370' N & 001°07.900' W
A	Bateau Comité de Course	Tribord	45°36.470' N & 001°02.010' W
A	Bouée Arrivée	Bâbord	45°36.560' N & 001°01.960' W

La Solitaire du Figaro Paprec 2024			
Etape 3A : Royan --> La Turballe (620 NM)			
Ordre	Waypoint	Côté	Position
	Emplacement approximatif du départ		45°36.250' N & 001°02.000' W
1	Cardinale Ouest Chaussée de Sein	Tribord	48°03.820' N & 005°08.255' W
2	Latérale bâbord Skerries Bank	Tribord	50°16.300' N & 003°33.780' W
3	Cardinale Ouest La Plate	Bâbord	48°02.365' N & 004°45.575' W
4	Cardinale Ouest Les Bayonelles	Tribord	47°22.570' N & 002°35.235' W
A	Bateau Comité de Course	Tribord	47°20.450' N & 002°31.400' W
A	Bouée Arrivée	Bâbord	47°20.500' N & 002°31.280' W

La Solitaire du Figaro Paprec 2024			
Etape 3B : Royan --> La Turballe			
Ordre	Waypoint	Côté	Position
	Emplacement approximatif du départ		45°36.250 N 001°02.000 W
1	Cardinale Sud Los Farallones	Tribord	43°42.725 N 007°26.590 W
2	Danger isolé Birvideaux	Tribord	47°29.130 N 003°17.465 W
3	Cardinale Ouest Les Bayonelles	Tribord	47°22.570 N 002°35.235 W
A	Bateau Comité de Course	Tribord	47°20.450 N 002°31.400 W
A	Bouée Arrivée	Bâbord	47°20.500 N 002°31.280 W

ANNEXE 3 - PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

■ Prescriptions of the Fédération Française de Voile - Racing Rules of Sailing 2021-2024

(*) FFVoile **Prescription to RRS 64.4** (Decisions on protests concerning class rules):
The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 67** (Damages):
Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.
A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 70.5** (Appeals and requests to a national authority):
The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 76** (Exclusion of boats or competitors)
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates):
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 86.3** (Changes to the racing rules):
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 88** (National prescriptions):
Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile **Prescription to RRS 91(b)** (Protest committee):
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

- **FFVOILE Prescriptions - Applying when no international jury is designated on the event**

FFVoile **Prescription to RRS 25** (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

FFVoile **Prescription to APPENDIX R** (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

<http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE 4 - FICHE MÉDICALE

FICHE MÉDICALE CONFIDENTIELLE	
NOM Name	
Prénom First name	Date naissance Birthdate
N° tel Phone n°	e-mail
Nom du bateau Name of the boat	N° licence Licence n°
Assurance-Assistance Insurance-Assistance Cies	
Qui contacter ? Persons to contact	Lien relationship
N° tel Phone n°	e-mail
Autre ? other to contact	Lien relationship
N° tel Phone n°	e-mail
Médecin traitant General Practitioner	
N° tel Phone n°	e-mail
Autre référent méd. Other medic referent	Spécialité
N° tel Phone n°	e-mail
Stage WS, WS training courses Where ?	Poids weight
Stage Médical (PSI/Mer ou équivalent, où ? Medical qualif. Where ?	Groupes Sanguin Blood group
Taille height	
Bilans médicaux Medical Checks : (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
Cardio-vasculaire ECG / ECG	Date =
Cardio-vasculaire Echocardiographie	Date =
Eprouve d'effort Date (< 4 ans / < 4 years) =	Date =
Cardio-ressus Date (< 2ans / < 2 years) =	Date =
Biologique Date (< 2ans / < 2 years) =	Date =
Biologique Avec : NFS, ionogramme, créatinine, bilan hépatique, glycémie à jeun, cholestérol et fractions.	Date =
Biologique With: blood cells counts, ionogram, creatinine level, liver function tests, fasting blood glucose, cholesterol & parts	Date =
Dentaire, dentel Date =	Date =
Visuel, visuel CEI D Right eye : /10 Lunettes Glasses ?	Date =
Date = CEI G Left eye : /10 Lentilles Lenses ?	Date =
O.R.L., O.R.L. Date =	Date =
Physique, Physical Date =	Date =
Autres Others Date =	Date =
Antécédents médicaux Medical history (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
Allergies Allergies	
Neurologie Neurological/nesses	
Autres maladies Other illnesses	
Mal. tropicales Tropical illnesses	
Gynéco Gynecology	
Antécédents chirurgicaux, Surgical history : (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
Suite à accident After an accident	Date =
Suite à maladie After an illness	Date =
Autres Others	Date =
Appendice enlevé Appendix removed	Date =
<p><small>Notes : En cas de doute du médecin référent sur l'aptitude du concurrent à l'épreuve concernée, ce dernier pourra diligenter une expertise médicale selon la procédure définie en annexe 3 du règlement médical fédéral (http://www.fivolle.fr/fr/web/voile/voile/documents/regl_medical.pdf)</small></p> <p><small>In case of doubt of the referring physician about the aptitude of the competitor to be taken part, the competitor reserves the possibility of requiring a medical expertise as defined in annex 3 of the federal regulations (http://www.fivolle.fr/fr/web/voile/voile/documents/regl_medical.pdf)</small></p>	

(confidential medical form)	
Vaccinations, vaccinations : (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
Vaccins valides : Valid vaccines	
Gestion du CORONA VIRUS Corona virus Management :	
Avez-vous été infecté par le Corona Virus Have you been infected with the Corona Virus?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Date de l'infection: Date of infection:	
Séquelles ? After-effects	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Si séquelles, description : If after-effects, description:	
Avez-vous été vacciné ? Have you been vaccinated?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Date 1ère inject : Date 1st inject:	Date 2ème inject: Date 2nd inject:
Nom du vaccin Vaccine name	
Date dernier PCR Date of your last PCR	Résultat: Result:
Traitement en cours ou possible selon pathologies Current or possible treatment according to the pathologies :	
Medic =	Posologie =
Medic =	Posologie =
Medic =	Posologie =
Engagement du médecin Doctor obligation :	
« Je certifie la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition »	
"I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in competitive physical and sporting activities"	
« Je certifie la non contre-indication à participer aux compétitions à la voile en haute-mer en solitaire »	
"I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in single handed offshore sailing races"	
Date et signature Date and sign	Cachet Stamp
Engagement du coureur Skipper obligation :	
Je reconnais avoir pris connaissance : (1) des questions ci-dessus et y avoir répondu sans rien omettre et avec exactitude (2) du contenu de la liste pharmaco recommandée pour constituer la pharmacie de bord. I confirm having taken knowledge: (1) questions above, I certify that my answers are complete and right (2) contents of the pharmacy list recommended for the medical kit on board.	
Date et signature Date and sign	

Extraits règlement médical Fédéral site <http://www.fivolle.net/fr/web/services/medical.asp?menu=5>

Article 6 (extraits): L'obtention du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile et notamment de la voile en compétition est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat, et inscrit à l'ordre des médecins.

La Commission Médicale Nationale de la FFVoile - rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens (...), précise que le contenu de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur - conseille de tenir compte des pathologies dites de « croissances » et des pathologies antérieures, de consulter le carnet de santé, de vérifier plus précisément au niveau de l'appareil locomoteur : rachis, cartilages, genoux, pieds, en s'aidant si nécessaire de radiographies - insiste sur les contre-indications à la pratique de la Voile toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de compromettre la sécurité. En cas de doute, contacter la Commission Médicale - préconise une mise à jour des vaccinations, un bilan dentaire annuel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort, une surveillance biologique élémentaire à partir de 40 ans, un examen ORL et visuel (...).

Courses au large : Les conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables en solitaire et en double doivent respecter les RSO Courses au large et 1 avec l'établissement d'un dossier médical comprenant obligatoirement le compte-rendu : d'une épreuve d'effort maximale d'au moins de 4 ans ; d'une échocardiographie cardiaque ; d'un bilan biologique datant de moins de 2 ans et comprenant au minimum NFS, ionogramme, créatinine, bilan hépatique, glycémie à jeun, cholestérol et fractions. Obligatoirement ce questionnaire médical dûment daté et signé par le coureur et son médecin référent. A la demande du médecin référent, des examens complémentaires peuvent êtreendus obligatoires. Ils sont définis dans l'Avis de Course. Ce dossier sera envoyé au médecin « référent » de la compétition. Pour les RSO de catégorie 2 les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans et les résultats d'une échocardiographie cardiaque sont facultatifs mais recommandés. Pour toutes les autres courses en haute mer, de réaliser un bilan médical de référence le plus complet possible, en relation avec la ou les compétitions envisagées.

Mise à jour 11/07/2021

ANNEXE 5 - DOTATION LA SOLITAIRE DU FIGARO PAPREC 2024

1- DOTATION PAR ÉTAPE ET PRIX ANNEXES

Dotation par étape

Classement au temps La Solitaire du Figaro	
1er	4 000 €
2ème	2 500 €
3ème	1 500 €
Sprint intermédiaire	
1er	1000 €
2ème	500 €
3ème	250 €
Trophée de la combativité SUZUKI	
1er	1 000 €
Trophée VIVI	
1 ^{er} Etranger	Matérielle
Trophée PAPREC	
1er à la marque de fin du parcours côtier	2000 €
Trophée Windchaser by Bollé	
1er à franchir la ligne de départ En cas de doute ou de situation d'égalité, le gagnant sera le premier à passer la bouée de dégagement (première bouée du parcours côtier).	Dotation Lunette Bollé

2- DOTATIONS AU CLASSEMENT GÉNÉRAL ET PRIX SPÉCIAUX

Classement général au temps La Solitaire du Figaro Paprec

Le calcul de la dotation générale est le suivant :

Total des inscriptions (nombre de bateaux participants x 3060 €)

- + Abondement OC Sport Pen Duick à hauteur de 19 210 €
- Dotations Étapes (podium de l'étape et podium du sprint intermédiaire pour chaque étape)

Conformément aux conventions liant la Classe Figaro Beneteau à l'AO sur les années 2020, 2021, 2022 et 2023, Il est entendu que la cotisation organisateur ainsi que la dotation au Championnat de France Elite de Course au Large seront déduites de l'assiette de calcul du montant total des inscriptions avant répartition.

La répartition des gains au classement général est la suivante :

1^{ER}	21%
2^{ÈME}	16,5%
3^{ÈME}	12,5%
4^{ÈME}	9%
5^{ÈME}	8%
6^{ÈME}	6%
7^{ÈME}	5%
8^{ÈME}	4,5%
9^{ÈME}	4%
10^{ÈME}	3,5%
11^{ÈME}	3%
12^{ÈME}	2,5%
13^{ÈME}	2%
14^{ÈME}	1,5%
15^{ÈME}	1%

Prix spéciaux

Super Trophée SUZUKI de la combativité	
1 ^{er}	1 000 € ou le prêt d'un véhicule Suzuki pendant 12 mois (le skipper doit se rendre disponible pour une communication Suzuki)
Trophée VIVI	
1 ^{er} Étranger	Dotation Matérielle
1^{ere} femme	
1 ^{ère} femme au classement général	Inscription offerte à la Transat Paprec 2025 si elle est considérée comme "skipper" et porte le projet de participation à la Transat Paprec 2025

ANNEXE 6 - FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DÉFINITIF



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DÉFINITIF

A retourner scanner/signer à malo.leperu@ocsport.com

Ou à envoyer à

OC SPORT PEN DUICK
Inscription La Solitaire du Figaro Paprec 2024
6 rue du sous-marin Vénus
56 100 Lorient

au plus tard le 13 Juillet 2024

LE PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Nationalité :

N° de licence FFVoile :

Nom de course du bateau :

Bizuth La Solitaire du Figaro Paprec :

OUI

VOTRE ACCORD D'ENGAGEMENT :

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

- Confirme mon engagement définitif à « La Solitaire du Figaro Paprec 2024 » et déclare participer à la course à mes risques et périls et sous ma propre responsabilité.
- Cette participation implique, de ma part, l'acceptation de l'avis de course et des annexes qui pourraient être ultérieurement rendues publiques.
- Je déclare être titulaire d'une licence FFVoile.
- Je m'engage à remettre au service médical de la course, un certificat d'actualisation attestant de « *L'absence d'affection ou de handicap pouvant compromettre la santé et la sécurité lors de la pratique de la course au large en solitaire* ». Ce certificat actualisant les informations contenues dans la fiche médicale, sera signé par le skipper à Rouen.
- J'informe mes sponsors et mon service de presse que l'utilisation du nom de la course doit obligatoirement inclure : « La Solitaire du Figaro Paprec ».
- Je prends bonne note que les organisateurs se réservent le droit de modifier l'avis de course si les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure.
- Je déclare que mon inscription à la course est conforme aux exigences de l'Avis de course.

Fait à :

Le :

Signature

Faire précéder la signature de « lu et approuvé » et « bon pour accord ».

RENONCIATION À RECOURS

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Déclare par la présente, renoncer expressément à tous recours et actions quelconques contre OC Sport Pen Duick en sa qualité d'organisateur de la course « La Solitaire du Figaro Paprec » 2024, ses partenaires, ses prestataires et ses assureurs et notamment pour tout dommage subi par mes biens, du fait de la destruction totale ou partielle, ou de la détérioration de tous matériels, objets mobiliers, valeurs quelconques.

Je m'engage à informer mes assureurs de l'existence de la présente clause et à obtenir de leur part que la même renonciation à recours figure dans mes polices d'assurance.

Fait à :

Le :

Signature :

1. Rethink Sport

La course au large se déroule dans les environnements les plus difficiles et les plus beaux de la planète. Ces terrains de jeux -les océans- offrent un stade unique aux athlètes amateurs et professionnels.

Profondément tournés vers la nature et le respect de notre environnement, notre discipline et l'ensemble de ses acteurs, marins, amateurs, classes, organisateurs et partenaires souhaitent plus encore que par le passé intégrer les composantes du développement durable dans leurs pratiques et leurs actions.

C'est ainsi qu'en concertation, nous avons collectivement initié une démarche profonde pour progressivement renouveler nos événements afin de minimiser leur empreinte carbone et contribuer ainsi à garantir aux participants et aux fans les conditions d'une pratique durable de leur activité de plein air.

Par la force de nos grands événements pensés comme plateforme d'impact, nous avons également la capacité d'atteindre et d'influencer un grand nombre de personnes à travers le monde.

Repenser la manière de s'engager et d'interagir avec les parties prenantes sur les questions environnementales, sociales et sociétales doit permettre de sensibiliser largement, et d'encourager aux changements des comportements pour accélérer l'action climatique.

Pour La Solitaire du Figaro Paprec, nous avons défini une stratégie développement durable qui découle naturellement des éléments présentés plus haut :



1. Minimiser l'empreinte carbone

Conformément aux recommandations en vigueur, notre démarche s'appuie, pour les émissions de gaz à effet de serre (GES), sur la démarche « éviter – réduire - compenser » : éviter les émissions qui peuvent l'être, réduire celles qui n'ont pas pu être évitées puis compenser les émissions résiduelles. Le respect de cette démarche est indispensable pour être pertinente d'un point de vue physique.

1. Privilégier les moyens de transport bas carbone

Les déplacements des parties prenantes représentent la majorité des émissions de GES, c'est pourquoi il s'agit d'un axe de travail prioritaire. Voici quelques actions efficaces pour réduire cet impact, ce soit pour l'équipe sportive ou les partenaires (notamment pour les relations publiques) :

- Privilégier le train lorsque c'est possible (le TGV est 90 fois moins émetteur de GES qu'une voiture avec seulement le conducteur)
- Favoriser le covoiturage
- Pour les déplacements dans les villes escales, utiliser au maximum les modes doux (vélo, marche et trottinette) ou les transports en commun

2. Favoriser les alternatives végétariennes

D'après l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), un « repas à dominante animale avec bœuf » émet en moyenne 7,26 kg CO₂e contre 0,51 kg CO₂e pour un « repas végétarien » (un « repas à dominante animale avec poulet » émet 1,58 kg CO₂e).

Le choix de la restauration est un vecteur efficace de réduction des émissions de GES. Nous vous encourageons à proposer, notamment lors des activations de relations publiques de vos partenaires, des alternatives végétariennes.

3. Éléments pour le calcul de l'empreinte carbone

Afin d'avancer vers la réduction de l'impact carbone de nos événements, il est nécessaire d'établir l'impact réel de nos activités. Cette étape incontournable formera les fondations des actions que nous poserons ensemble pour les futures éditions.

Le bilan carbone pour être pertinent doit donc être précis et intégrer dans son périmètre les activités de l'organisation, celle de ses prestataires mais aussi celle des équipes sportives participantes (scopes 1, 2 et 3).

L'implication et l'engagement des équipes est primordial pour que ce travail soit aussi précis que possible sur l'édition 2023.

Action : transmettre à l'organisateur les données de l'empreinte carbone de l'équipe suivant le fichier standard fourni par l'organisateur. Les principaux thèmes sont les transports, l'hébergement, la restauration, les vedettes et semi-rigides aux départs et arrivées de la course. L'envoi des données définitives doit être effectué dans un délai de 14 jours après la remise des prix officielle.

L'organisateur se tiendra à disposition lors des escales et/ou par téléphone et mail pour répondre aux éventuelles questions.

4. Contribution carbone volontaire

Conformément aux recommandations, il est important d'éviter et de réduire les émissions de GES, ce que nous faisons avec, entre autres, les éléments présentés plus haut. Pour les émissions résiduelles, des projets de contribution carbone -contribution à la neutralité carbone globale et collective- sont proposés de manière volontaire.

Pour ceux qui le souhaitent et de manière totalement volontaire, l'organisateur communiquera à ceux qui en font la demande une ou des solution(s) de contribution carbone jugées pertinentes.

A titre d'information, l'organisateur réalise une contribution carbone volontaire -comme cela a aussi été le cas en 2022- sur des projets locaux.

2. Opérations – A terre et en mer

5. Déchets

Nous souhaitons tendre vers le « 0 déchet » non valorisés, à terre comme en mer, pour l'ensemble des activités liées aux événements.

Il est demandé aux équipes sportives et aux organisateurs des relations publiques de trier méthodiquement leurs déchets suivant les consignes locales de tri. Par ailleurs et comme le prévoient les RCV, interdiction totale de jeter des choses à la mer que ce soit avant, pendant ou après la course.

6. Impact sur l'habitat marin et la biodiversité

Vision : réduire l'impact de notre activité sur la biodiversité marine en visant un objectif de "0 collision" lors de nos courses au large.

Objectifs : obligation de déclarer à la direction de course toute collision avec un objet flottant non identifié ou un cétacé. Cette déclaration doit être réalisée dans un délai de 24 heures.

7. Perte de matériel en mer

Vision : atteindre l'objectif de "0 pollution" marine lors de nos événements.

Objectif : obligation de déclarer à la direction de course la perte en mer de tout matériel ou partie structurelle. Cette déclaration doit être réalisée dans un délai de 24 heures.